**AFFAIRE N°20**
CM 08.09.2026 acquisition parcelle ab 681 appartenant a m. et mme barougier jean-françois

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260908-202609091304-DE

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**
**ARRONDISSEMENT DE DINAN**
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
**COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO**
**Séance ordinaire du 08 Septembre 2026**
à 20H00

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire

**Présents** : Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme THOREUX, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, Mme LAURIOT DIT PREVOT. M. LAMBLIN, M. LEMOINE, Mme JEGU, Mme TROTEL, M. PORTE, Mme JAFFRELOT GUERIF, M. LE BOULANGER, M. DURAND, M. HAMON, Mme CORDONNIER, Mme LETESSIER
**Absents excusés représentés** : Mme CHAPLAIN, M. AMICE, Mme PITEL, M. HODGKISS, respectivement représentés par M. LEMOINE, M. VELLY, M. PLESIER, Mme LETESSIER
**Absent excusé** : /
**Secrétaire de Séance** : Mme TROTEL

*Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23*
Présents : 19
Votants : 23 (dont 4 pouvoirs)
Convocation adressée le 2 Septembre 2026

**AFFAIRE N°20 – ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 681 APPARTENANT A M. ET Mme BAROUGIER Jean-François**

Rapporteur : M. PLESIER – Adjoint au Foncier

En date de 15 avril 2026, il a été proposé à Monsieur Jean-François BAROUGIER et Madame Corinne MAKLES épouse BAROUGIER l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB numéro 681, soit une surface estimée à 25 m² à l'euro symbolique (1 €), frais annexes à la charge de la commune.

Par courrier en date du 28 mai 2026, Monsieur Jean-François BAROUGIER a donné son accord.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Considérant que l'avis du service des Domaines ne doit être demandé avant acquisition à l'amiable que pour des immeubles d'une valeur totale égale ou supérieure à une somme fixée à 180 000 € par arrêté du 5 décembre 2016, ainsi que pour les tranches d'acquisition d'un montant inférieur, mais faisant partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à cette somme, et constatant ainsi l'absence d'obligation de consultation,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **MANDATER Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour acquérir la parcelle cadastrée section AB numéro 681 d'une surface de 25 m² situé rue du Tertre Bel Haut, à SAINT-CAST-LE-GUILDO (22380) appartenant à Monsieur et Madame Jean-François BARROUGIER pour l'euro symbolique (1€), frais annexes à la charge de la Commune.**
- **DESIGNER l'étude de Maître DELMAS, notaire à SAINT-CAST-LE-GUILDO, pour instrumenter et rédiger tout acte et document nécessaires à la vente,**
- **AUTORISER Madame le Maire à signer tout acte et tout document nécessaire à la vente,**
- **DIRE que cette parcelle est destinée à être classée dans le domaine public à l'issue de l'acquisition par la Commune.**

**VOTE : UNANIMITE**

Secrétaire de Séance
Mme TROTEL

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO ★22380★